



Parc
naturel
régional

du Marais poitevin **Une autre vie s'invente ici**

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 5 décembre 2024

Date de publication : 6/12/2024	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 25/11/2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 5 décembre 2024, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Mauzé sur le Mignon (79), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Magarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD (pouvoir à Lydie BERNARD)

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Gilles GAY)
Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Olivier POIRAUD (pouvoir à Anne-Sophie GUICHET)
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Anne-Sophie GUICHET

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Programme d'activités 2025



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Programme d'activités 2025

Contexte

Le projet de programme d'activités du Parc s'élève à 4 469 938 € et se décompose en 9 thématiques en lien avec les axes de la Charte :

- 1- Climat-transition énergétique : 770 953 €
- 2- Biodiversité : 637 160 €
- 3- Agriculture : 375 585 €
- 4- Aménagement et cadre de vie : 351 100 €
- 5- Attractivité-communication : 375 380 €
- 6- Valeurs Parc naturel régional : 72 100 €
- 7- Médiation aux patrimoines : 250 100 €
- 8- Développement de partenariat/ révision de charte : 51 000 €
- 9- Moyens généraux : 1 586 500 €

Son plan de financement serait le suivant, sous réserve de l'obtention des financements pour le programme d'actions :

Financeurs du Programme d'activités	Participations statutaires	Participations actions	Total
Etat	130 000	215 292	345 292
EPMP	-	165 002	165 002
Agence de l'Eau	-	261 495	261 495
Région Nouvelle-Aquitaine	378 000	290 735	668 735
Région des Pays de la Loire	378 000	328 021	706 021
Communes, EPCI	283 432	54 516	337 948
ADEME	-	76 558	76 558
Mécénats, secteur mutualiste et assurantiel, privé,,,	-	148 208	148 208
Europe (FEDER, LIFE)	-	568 312	568 312
Fonds vert/mesures biodiversité	-	66 938	66 938
PNR Périgord limousin	-	63 732	63 732
Département 17	176 638	-	176 638
Département 79	181 798	26 500	208 298
Département 85	267 014	-	267 014
Amortissement / domaine/ autres ,,,	258 960	-	258 960
Autofinancement	-	150 641	150 641
Total	2 053 842	2 415 950	4 469 792

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Marais poitevin 2014-2029 ;

Vu les Contrats de Parc avec les Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine.

Décision

AR Prefecture

079-257902205-20241206-2024BU1205FMP1-DE

Reçu le 06/12/2024

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

> de valider le programme d'activités 2025 ;

> d'autoriser le Président à solliciter les subventions pour les différentes actions auprès des financeurs telles que détaillées en annexe de la présente et à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Pascal DUFORESTEL

